

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-042-DE
Date de signature : 05/10/2011
Date de réception : 06/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences - Activités artistiques individuelles - Mise à disposition du Planétarium - Création de tarifs

Mme DURNET-ARCHERAY au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du rapport est de proposer de rendre payantes, à compter du 1er janvier 2012, les activités artistiques individuelles du Jardin des Sciences ainsi que la mise à disposition du Planetarium.

1 - Activités artistiques individuelles

Au cours de l'année 2011, le Jardin des Sciences a expérimenté une nouvelle animation basée sur l'apprentissage de la peinture à l'aquarelle. Cette proposition a connu un succès très important auprès du public, et il a été décidé de la reconduire pour l'année 2012.

Afin de pourvoir aux dépenses liées aux fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement de ces ateliers, il est proposé, à compter du 1er janvier 2012, de demander une participation financière aux personnes souhaitant s'y inscrire dans les conditions suivantes (tarifs incluant les fournitures et matériels) :

- par séance de 2 heures :
 - . plein tarif : 6 euros
 - . tarif réduit : 3 euros

- pour un forfait de huit séances :
 - . plein tarif : 42 euros
 - . tarif réduit : 21 eurossoit une séance gratuite.

Les tarifs réduits bénéficieront aux personnes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes handicapées et leur accompagnateur, aux demandeurs d'emploi, aux personnes recevant le Revenu de solidarité Active (RSA) ou le Revenu minimum d'activité, aux personnes en situation de réinsertion professionnelle.

Il convient d'ajouter que pour les forfaits de huit séances, aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absences ponctuelles ou prolongées.

2 - Mise à disposition du Planétarium

Situé dans le pavillon du Raines du Jardin des Sciences, le Planétarium Hubert Curien connaît, depuis son ouverture en 2005, un succès considérable auprès du public.

En dehors des horaires de projection des spectacles, cet espace est occasionnellement mis à disposition d'associations, d'entreprises, etc.

Il permet notamment à ces structures, à l'occasion d'événements, de présenter des documents visuels et audiovisuels.

Il est proposé que la mise à disposition de ce lieu soit payante à compter du 1er janvier 2012, avec un tarif unique de 80 € par journée d'utilisation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - fixer les tarifs applicables aux activités artistiques individuelles organisées par le Jardin des Sciences, ainsi qu'à la mise à disposition du Planétarium, par ce dernier, dans les conditions proposées, à compter du 1er janvier 2012 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ